

Date prescription après jugement

Par marilou77, le 13/01/2019 à 19:50

Bonjour,

Je voudrais savoir jusqu'à qu'elle date une dette contractée en 12/2002, avec un jugement rendu le 01/09/2005, peut elle être réclamée?

Par avance merci pour votre réponse

Cordialement

marilou77

Par amajuris, le 13/01/2019 à 20:35

bonjour,

un jugement valant titre exécutoire est valable 10 ans à partir de sa signification. mais un délai de prescription peut être interrompu ou suspendu. salutations